

DESTINATAIRES : Tous les membres du personnel

EXPÉDITRICE : Caroline Chantal, directrice de la vaccination contre la COVID-19
Isabelle Dubé, chef de service santé, sécurité et mieux-être

DATE : 19 janvier 2021

OBJET : **PRIORITÉS DE VACCINATION ET REVISION DU CALENDRIER**

Bonjour,

Par la présente, nous tenons à vous informer des développements entourant la priorisation de la vaccination contre la COVID-19.

À ce jour, environ 9000 personnes ont été vaccinées parmi les publics prioritaires. Rappelons d'ailleurs que parmi les employés du CISSS des Laurentides, les groupes suivants ont été invités jusqu'à présent :

- Personnel travaillant en CHSLD : tous types d'emplois confondus
- Personnel de soins travaillant en centres hospitaliers, secteurs :
 - o Bloc opératoire
 - o Cancérologie
 - o Cardiologie
 - o Chirurgie
 - o Clinique ambulatoire
 - o Endoscopie
 - o Hémato-oncologie
 - o Hémodialyse
 - o Imagerie médicale et médecine nucléaire
 - o Obstétrique
 - o Pédiatrie
 - o Pharmacie
 - o Soins intensifs
 - o Stérilisation (URDM)
 - o UHB
 - o Unité des naissances
 - o Urgence
- Personnel travaillant dans les CDD-CDÉ, clinique COVID
- Personnel en GMF
- Personnel travaillant avec la clientèle en dépendance, en santé mentale adulte et jeunesse
- Sages-femmes
- Préposés à l'entretien ménager en centre hospitalier
- Préposés au transport / brancarderie
- Soins palliatifs du CISSS
- Services ambulatoires

Si vous croyez faire partie de l'un de ces groupes et n'avez pas reçu de courriel d'invitation pour la prise de rendez-vous, nous vous rappelons toute l'importance d'en parler à votre gestionnaire qui vous indiquera comment procéder pour prendre rendez-vous.

Retards dans la livraison des vaccins

Le 19 janvier, le premier ministre François Legault, dans le cadre de son point de presse, a confirmé que le Québec constatera du retard dans la livraison des doses de vaccin attendues à ce jour.

Un nouveau calendrier est réalisé par le Ministère en fonction des nouvelles données liées au nombre de doses attendues.

Dans ce contexte, nous devons, en tant qu'établissement du réseau de la santé et des services sociaux, concentrer tous nos efforts à conserver les doses disponibles pour le personnel en contact avec les résidents et usagers.

À cet effet, nous vous référons encore une fois à la [Directive sur la priorisation des travailleurs de la santé pour la vaccination contre la COVID-19](#).

Nous vous remercions pour votre collaboration habituelle.